

Section 7.—Recensement des établissements de commerce et service.¹

Un relevé détaillé des opérations des établissements de commerce et de service a été entrepris pour la première fois en conjonction avec le septième recensement décennal du Canada en 1931. Un recensement partiel des établissements de commerce avait déjà été fait en 1924, mais les résultats de ce relevé initial, tout en indiquant l'étendue du commerce domestique, souffraient du manque d'ampleur des informations compilées. Le recensement des établissements de commerce et de service de 1931 couvre non-seulement les établissements de commerce de gros et détail, mais aussi les établissements de service, y compris les hôtels. En plus, les informations nécessaires ont été colligées pour montrer de quelle manière s'écoulaient les marchandises fabriquées au Canada. Les statistiques compilées des rapports du recensement ont été publiées sous forme de plusieurs séries de rapports miméographiés, mais les chiffres de ces bulletins, qui servent aussi dans les tableaux de la présente section, sont préliminaires et sujets à révision.

Dans tous ces tableaux le nombre d'employés comprend ceux qui travaillent à temps entier et à temps partiel de même que les propriétaires et les membres d'une firme recevant des salaires fixes. En conséquence, le chiffre des salaires et gages représente la liste de paie dans son entier. Ils ne fournissent pas, cependant, une base sur laquelle il soit possible de calculer les moyennes de salaires ou des moyennes de ventes ou de chiffre d'affaires par employé. Des rapports ultérieurs paraîtront avec de plus grands détails et des calculs plus à point.

Sous-section 1.—Magasins de gros et autres établissements ne vendant pas au détail.

Le domaine du gros tel que défini pour les fins de ce recensement embrasse plusieurs types d'établissements autres que ceux généralement classés comme maisons de gros. Ainsi, sous cet en-tête vendeur en fort volume, on trouvera non-seulement des types conventionnels de marchands de gros fournissant le commerce de détail, mais aussi tout établissement faisant une spécialité de préparer les denrées pour la vente, de transférer des droits, etc., sur une base autre que celle du commerce de détail, que ce soit pour les marchés domestiques ou étrangers. Les tableaux qui suivent présentent les traits les plus caractéristiques des opérations de certaines classes de négociants tels que: importateurs et exportateurs, marchands à commission, courtiers, etc., aussi bien que les marchands de gros. Il faut aussi noter que le commerce d'établissements tels que les grands dépôts d'huile, les succursales de manufacturiers, n'est pas compris avec ceux des magasins de gros, bien qu'une partie considérable du commerce de ces établissements se fasse avec les détaillants.

En 1930, il y avait au Canada 12,914 marchands de gros et autres établissements faisant le commerce de gros, c'est-à-dire autre que de détail. Le chiffre net des ventes de ces établissements était de \$3,133,733,700. Ce commerce était à un degré très marqué, concentré dans des zones commerciales bien définies. Du chiffre global des ventes, 31 20 p.c. était transigé par les établissements de

(1) Préparé par Herbert Marshall, B.A., F.S.S., chef de la branche du commerce intérieur, Bureau Fédéral de la Statistique. Pour liste des publications de cette branche, voir chapitre XXIX, section I, sous l'en-tête: Commerce intérieur.